Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le 21/05/2026
ID : 026-212600886-20260520-DELIB2026_37-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026.37 Séance du 20 mai 2026

Présidence de Madame Elise CLÉMENT
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 20 mai 2026 à 19h30, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 13 mai 2026 en séance publique par Madame le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Madame Elise CLÉMENT, Maire de Chatuzange le Goubet.
La séance débute à 19h30.

Etaient présents : Elise CLÉMENT, Bruno PEUDEVIN, Natacha TRUCHET-COMTE, Coralie DAMAISIN-JAMONET, Fabrice GAY, Stevie BONNARD, Jean-Marc ANDRÉ, Marina THON, Christian GAUTHIER, Pascal BERRANGER, Jean-Michel SARZIER, Ghislaine ABISSET, Christelle DATOLA, Nathalie ZAMMIT, Christophe BEDOUAIN, Bertrand BECORPI, Vincent PRADON, Eric SAULLE, Bruno LAFFONT, Nadège ROUX, Séverine BILLON, Marie-Charlotte BOURNE, Coralie MANDON, Jérôme CAMACHO.

Ont donné pouvoir : Florence DEGOUGE à Marina THON, David LEJON à Vincent PRADON, Audrey DUPONT à Natacha TRUCHET-COMTE, Lola CHANCEAU à Bruno PEUDEVIN.

Excusé : Gilles GARNIER.

Conseillers municipaux présents : 24

Jérôme CAMACHO a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Établissement de la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises – Année 2027

Rapporteur : Elise CLÉMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la Loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;
Vu la Loi n° 80-1042 du 23 décembre 1980 portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises ;
Vu la Loi n° 81-82 du 2 février 1981 renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes ;

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 2 avril 2026, fixant, pour l'année 2027, à 5 le nombre de jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel dans le département ;

Il convient donc d'établir, pour l'année 2027, la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme, à partir des listes générales des électeurs.

Le nombre de personnes à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 15 personnes.

Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DÉCIDE** que Madame le Maire sollicite quatre personnes pour procéder au tirage au sort de quinze noms destinés à l'établissement de la liste préparatoire des jurés pour le jury d'assises ;
- **NOTE** que suite au tirage au sort, la liste suivante est établie et sera transmise au Greffe de la Cour d'assises de la Drôme après information aux personnes tirées au sort :

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le 21/05/2026
ID : 026-212600886-20260520-DELIB2026_37-DE

	NOM - PRENOMS	DATE DE NAISSANCE
1	GASTOUD Max Louis Aimé	03/03/1944
2	VIVIER Dominique Gilbert Maurice	04/05/1958
3	PONSOT épouse GARCIA Annie Georgette	31/05/1956
4	DE BRANBANDER Hugo Patrick	21/06/2001
5	JEAN Tiphanie Louise Nicole	06/07/1989
6	ROY Pascal Sylvain Claude	15/01/1962
7	BARBARISI Audrey Raphaëlle Joëlle	31/10/1972
8	MARGIELA Didier Fidèle	07/09/1964
9	GUIHANO Raphaël Gilbert	19/09/1981
10	BON Jean Paul	21/09/1945
11	SALVODELLI Léa	21/05/1993
12	DECOTTIGNIES Michel Georges	23/05/1954
13	BERTHET Corinne	18/02/1965
14	LENAIN Gérard André Jules	19/11/1945
15	VERCASSON épouse REVIRAND Josiane Michèle	15/12/1960

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET
26300